

DECRET N° 2010-112 DU 28 AVRIL 2010

portant nomination à titre de régularisation de six (06) élèves Commissaires de Police au grade de Commissaire de Police Stagiaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi 93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
 - Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
 - Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le décret n° 2007-465 du 16 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
 - Vu** le décret n° 97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale ;
 - Vu** le décret n° 2002-395 du 06 septembre 2002, portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police Nationale dans leurs différents grades ;
 - Vu** le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
 - Vu** l'Arrêté n° 237/MISP/DC/SGM/DGPN/SA du 17 décembre 2009 portant nomination d'Elèves Commissaires de Police, Inspecteurs de Police, Officiers de Paix et Gardiens de la Paix recrutés par concours directs à la Police Nationale au titre de l'année 2006 ;
 - Vu** l'Arrêté n° 235/MISP/DC/SGM/DGPN/SA du 16 décembre 2009 portant nomination d'Elèves Commissaires de Police, Inspecteurs de Police et Gardiens de la Paix recrutés par concours directs à la Police Nationale au titre de l'année 2007 ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 mars 2010 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n° 93-010 du 20 août 1997, portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale et à celles de l'article 56 point 1 du décret n° 97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale, les Elèves Commissaires de Police dont les noms suivent qui, au terme d'un stage de formation militaire et professionnelle de neuf (09) mois, à l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Cotonou, ont obtenu leur diplôme de Commissaire de Police, sont nommés Commissaires de Police Stagiaires, pour compter du 25 mars 2009 et soumis à un stage probatoire de douze (12) mois, dans une unité active de la Police Nationale, avant leur titularisation.

Il s'agit de :

1. LEGBA Yannick Botèhoussè ;
2. MEDAGBE Tchélognon Achille ;
3. LOUGBEGNON Assiba Nonkouhoué Chimène ;
4. AKPOVO Innoncentia Gertrude ;
5. GOUKODADJA Oswald Hervé Djidjoho ;
6. HOUEZE Richard Ghislain Constantin.

Article 2 : L'incidence financière découlant de la présente nomination, est imputable au Budget National et sera payée conformément aux lois de finances en vigueur.

Article 3 : Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr. Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,


Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité Publique,



Armand ZINZINDOHOUE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Ampliations :- PR 6 -CAB-MIL 6-AN 2- CC2-CS 2 HCI 2-CES 2- HAAC 2 MECPDEPPCAG 4 MDN
4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 27- SGG 4 SPD2-DEP-INSAE 3 DSI 2 DGBM-DCF-DGTCP-DSDV-
CF 8 ONEP-GCONB-DCCT3-UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 06-
DOSSIERS INTERESSES 1-JO 1-A/C 4.- SYNAPOLICE 1 – DELEGATION DU PERSONNEL 1-
ARCHIVES 1.